



 **LA PLAINÉ
DES CANTOUX**

 **COMPTE-RENDU du
1^{er} ATELIER PARTICIPATIF**

 **LE 29 MARS 2018
À LA MAIRIE MAIRIE D'ORMESSON-SUR-MARNE**

Dans le cadre de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur des Cantoux, la Mairie d'Ormesson et l'Établissement Public d'Aménagement EPAMARNE ont souhaité engager une démarche de concertation afin d'élaborer ce projet avec les Ormessonnais. Le premier atelier participatif a été l'occasion d'échanger sur le thème des mobilités dans le futur quartier, et ainsi de réfléchir avec l'équipe-projet à des propositions d'aménagement.

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE ET INTERVENANTS

Henri Caplain, Maire adjoint qui s'occupe de l'urbanisme et de l'aménagement

Hanadi Garabli, Responsable Projets Urbains, EPAMARNE

Claire Gourdin, responsable de l'urbanisme, Ville d'Ormesson-sur-Marne

Paola Marroquin, Chef de projet, ANMA

Romain Moreau, Directeur associé, Traitclair

Camille Tchounikine, Chargée de concertation, Traitclair



20 participants



INTRODUCTION

M. Caplain rappelle le contexte du projet et le périmètre de concertation, qui pourra être soumis à des évolutions si des personnes habitant le secteur souhaitent vendre leur propriété.

Il souligne que cette concertation a été souhaitée élargie par rapport à la concertation réglementaire. A la suite d'une première réunion publique et d'une balade urbaine, le premier des deux ateliers participatifs vient illustrer cette démarche de co-construction du projet avec les habitants.

Ce premier atelier aura pour thème les mobilités. En effet, ce thème a été identifié à la suite des premiers temps de concertation comme un élément central dans la vie du quartier aujourd'hui, et qu'il apparaît donc nécessaire de travailler de façon approfondie au sein du projet. Cet atelier aura ainsi pour but de discuter des atouts et des dysfonctionnements existants, pour ensuite pouvoir proposer des idées d'aménagements et d'usage dans le futur quartier des Cantoux.

Il apparaît ainsi nécessaire de discuter non seulement de la mobilité véhicule (voitures, transports en commun), mais également des mobilités douces (place du piéton et des cyclistes).

Mme Gourdin indique qu'il y a actuellement des discussions en cours avec la région pour demander une augmentation des fréquences de bus. Les nouveaux projets de la commune servent en effet cette demande avec l'augmentation du nombre d'habitants.

UN POINT SUR LA CONCERTATION

Mme Tchounikine rappelle les différents temps de concertation qui se sont tenus à ce jour, avant de présenter les premiers retours de ces échanges.

1 RÉUNION PUBLIQUE LE 06 FÉVRIER

1 BALADE URBAINE LE 10 MARS

4 ENTRETIENS AVEC DES ACTEURS LOCAUX

1 EXPOSITION EN COURS EN MAIRIE

1 PERMANENCE EN MAIRIE LE 14 MARS

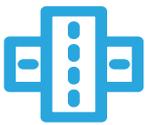


DES PROPOSITIONS ARCHITECTURALES ET URBAINES INTÉRESSANTES



- Une satisfaction générale des formes présentées et de l'agencement du futur quartier
- Des espaces publics jugés intéressants, à réfléchir ensemble
- Une attention à porter sur les équipements et services de proximité

UNE RÉFLEXION À MENER SUR LA CIRCULATION DANS LE QUARTIER

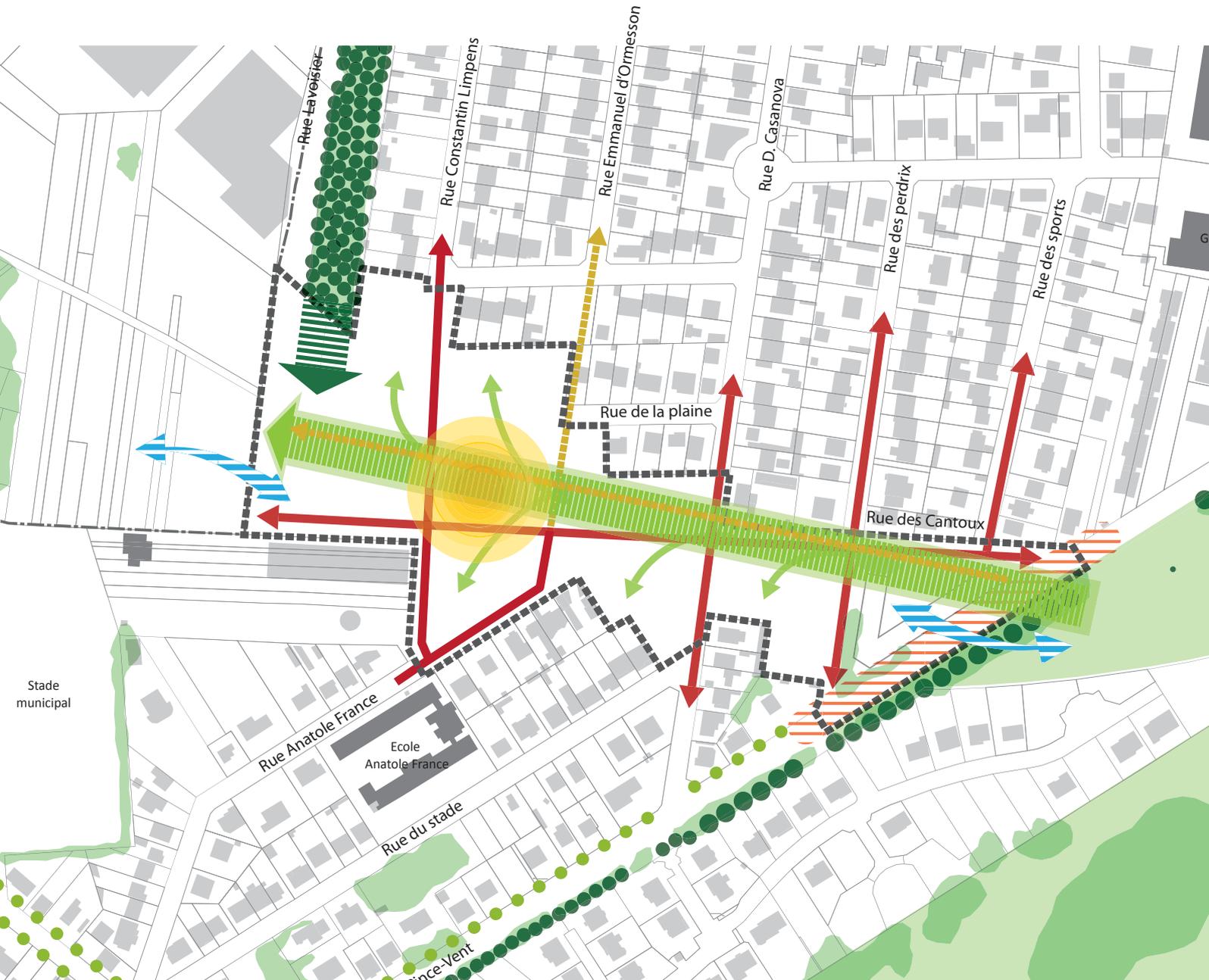


- Des préoccupations au sujet de l'impact de l'arrivée de nouveaux habitants sur des voies déjà encombrées
- Une volonté de réflexion sur le schéma de circulation des rues avoisinantes
- Une demande de sécurisation des cheminements des piétons et cyclistes



LA MOBILITÉ DANS LE CONTEXTE DU PROJET

Mme Marroquin rappelle les enjeux urbains du projet à l'aide du schéma des objectifs et orientations :



IMAGINER UN QUARTIER VIVANT INTÉGRÉ DANS LE TISSU ENVIRONNANT

— Le périmètre du projet

 Penser une centralité autour d'un équipement pour le quartier et d'un espace de rencontre

PENSER DES ESPACES PUBLICS GÉNÉREUX ET FACILITER LES DÉPLACEMENTS

 Permettre des liaisons en prolongeant la voirie existante

 Généraliser les déplacements doux en développant des cheminements piétons et cyclables

 Apaiser la traversée de la RD111

INSCRIRE LES PAYSAGES URBAINS ET ÉCOLOGIQUES DANS LA CONTINUITÉ DU QUARTIER

 Continuer les alignements d'arbres existants

 Penser une liaison paysagère du Golf à Chennevières

 Conserver une cohérence urbaine avec les projets environnants

Elle explique également le rôle que tient l'agence d'urbanisme dans le projet.

En tant que Maîtrise d'œuvre Urbaine, ANMA est l'urbaniste de la ZAC : ils réalisent la programmation urbaine et la programmation des espaces publics. Ils effectuent par ailleurs des préconisations que les futurs architectes devront respecter pour la réalisation des lots. Ils sont par ailleurs innovants dans cette pratique avec des ateliers de travail organisés régulièrement avec les futurs architectes du bâti.

LES CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE DE TRAFIC



Un bureau d'études spécialisé a été mandaté par EPAMARNE afin de réaliser une étude de trafic sur la commune et en particulier sur le secteur. Cette étude comporte d'abord une partie diagnostic, avec des comptages et observations réalisés à différents temps de la journée. Dans un deuxième temps est calculé l'impact prévisionnel de l'ensemble des projets à venir sur la circulation.

S'en dégagent quelques grandes tendances :

- Des ralentissements le long de la RD, dans un sens le matin, dans les deux sens le soir
- Des perturbations au niveau du rond-point des Cantoux
- Un projet de couloir de bus à l'étude
- Un projet qui ne devrait pas entraîner de dégradations du trafic sur le carrefour rue Casanova - rue des Cantoux
- Une étude à réaliser avec le conseil général pour l'installation de feux sur le carrefour rue des Cantoux - avenue Pince Vent

EN PARALLÈLE...

Des échanges avec le département :



- Une étude sur la départementale
- La refonte des arrêts de bus

Une réflexion sur un projet de pistes cyclables, à l'échelle de la commune :



- Un souhait de développement de pistes cyclables et de garages à vélos
- Une volonté de sécurisation de la circulation cycliste



LE STATIONNEMENT

Une réflexion est en effet menée sur les modalités de stationnement à définir pour le projet sur le secteur des Cantoux.

En effet, le PLU actuel de la commune prévoit 2 places de stationnement pour chaque logement à partir de 40 m², ce qui correspond aux besoins d'un tissu pavillonnaire.

Cependant, la question se pose de la nécessité de ces 2 places de stationnement pour des petits collectifs. Si la norme du PLU est appliquée pour le projet, cela veut dire qu'il est nécessaire de construire 2 niveaux de sous-sol pour le parking sous-terrain des bâtiments. Cela pose notamment des questions de financement : une place de parking sous-terrain coûtant environ 30 000 euros, et encore plus dans un deuxième sous-sol, imaginer deux places de parkings par logement veut aussi dire un coût très important qui se répercutera ensuite sur le prix d'achat des logements en accession à la propriété.

Il y a par conséquent une réflexion à mener sur une adaptation de la norme du PLU dans le cas de la construction de petits immeubles collectifs, une forme urbaine que la commune n'a pas ou très peu jusqu'à présent.



TRAVAIL PAR TABLES-RONDES

Les participants se sont divisés en deux groupes, autour de deux tables rondes. Le travail sur tables s'est effectué en deux temps :

- **Un premier temps de diagnostic sur le quartier et le plan de circulation existant, afin d'identifier précisément les atouts et dysfonctionnements du fonctionnement actuel.**
- **Un second temps de propositions, d'idées et de préconisations sur une proposition de plan futur sur le périmètre de concertation. L'objectif a alors été d'intégrer toutes les mobilités à la réflexion : les voitures et les transports en commun, mais aussi les vélos et les piétons.**



Diagnostic sur le plan de l'existant



Propositions sur le plan du futur quartier

TABLE N°1

Diagnostic

- Le centre commercial est très peu accessible à pied : il faut en effet passer par la rue des Cantoux puis par l'avenue Pince Vent, qui est très dangereuse, et ensuite traverser une 4 voies.
- Les trottoirs du quartier sont quasiment tous stationnés.
- Des problèmes de pavés glissants et de trottoirs en dévers qui ne facilitent pas la circulation piétonne
- Les voitures circulent à une vitesse très importante sur l'ensemble des axes, sans forcément respecter les limitations ni la signalétique. Les participants ont ainsi mentionné l'exemple d'un sens unique "entre 6h et 9h, qui n'est pas du tout respecté.

Propositions

- Il apparaît nécessaire de faciliter l'insertion sur la RD111 par exemple au niveau du croisement Casanova-Perdrix, et donc de traiter le carrefour des Cantoux.
- Ce carrefour est l'occasion de donner à voir le quartier, de donner envie et de marquer l'identité du quartier, architecturalement (avec les constructions I3F sur le triangle des Cantoux), et en réalisant un carrefour sécurisé et apaisé.
- Pour cela, certains ont proposé de délester sur les voiries en bord de commune pour répartir les flux. A été envisagé par exemple un délestage rue du docteur André Libert, en la remettant à double sens, car il n'y a pas de logement des deux côtés et la voirie est assez large.
- Il serait intéressant de pouvoir développer la circulation cycliste, en prolongeant la piste du Golf à Chennevières, en traitant les carrefours sur Pince Vent et la N4, notamment en pensant à une desserte douce du centre commercial et du lycée.
- Ces aménagements cyclables devraient pouvoir lier des points importants de la commune : le centre commercial, le marché, la mairie, le centre culturel...
- Pour la question du stationnement, il semble primordial de prévoir du stationnement en surface autour des ilots, tout en mettant en oeuvre des moyens pour verbaliser les stationnements gênants et sauvages avec des contraventions.
- Par ailleurs, les participants ont jugé incontournable de prévoir des dépose minute sur la future école, en pensant qu'il faudra suffisamment de places pour permettre une la circulation autour de l'école, en venant du Nord et du Sud (avec l'exemple de l'école Le Notre). Cela est valable également pour la reprise, qui est un temps plus critique car il faut attendre que les enfants sortent.
- Mme Marroquin mentionne sur ce point un exemple de dépose minute qui n'est pas forcément en face de l'école, mais qui propose des pédibus pour accompagner les enfants jusqu'à l'entrée, et qui marche très bien dans d'autres communes.

TABLE N°2

Diagnostic

- Les participants ont noté qu'un des problèmes majeurs du quartier était celui des shuntes: quand la circulation est trop dense avenue Pince-Vent, certains automobilistes - et pas forcément des habitants du quartier - choisissent un itinéraire bis en pour aller plus vite, en passant notamment par la rue du Stade. Cela est d'autant plus un problème que cette rue, de même que la rue Anatole France, est déjà encombrée le matin car les parents vont y déposer leurs enfants à l'école.
- Par ailleurs, il semble que de nombreux habitants du quartier aillent déposer leurs enfants à cette école en voiture, malgré leur proximité. Les participants se sont ainsi demandé comment inciter les parents ou grands parents d'élèves à aller déposer les enfants à l'école, principalement en sécurisant et en rendant les itinéraires piétons plus agréables.
- La rue Casanova est également problématique, notamment au niveau du carrefour Casanova - rue des Cantoux : les voitures y arrivent vite et ne respectent pas forcément les priorités, et il y a eu de nombreux accrochages à cet endroit.
- En comparaison, les rues des Perdrix et des Sports, petites rues de quartier, sont plus calmes.
- Les participants ont également signalé un important problème de visibilité au niveau du carrefour rue des Cantoux – avenue Pince Vent : les automobilistes qui sortent du quartier comme ceux qui arrivent depuis le rondpoint des Cantoux n'ont aucune visibilité, ni sur les voitures, ni sur les piétons. Le passage piéton y est mal positionné, et un panneau empêche également de voir qui arrive.
- Il y a également présence sur l'avenue Pince Vent d'un feu clignotant qui passe au rouge pour les traversées piétonnes : ce point est très dangereux pour les piétons, car les automobilistes sont habitués à ce que le feu soit clignotant orange et ne ralentissent pas.

Propositions

- Il apparaît important d'aménager la desserte des établissements scolaires du quartier, pour y inciter aux circulations douces : si ce n'est avec des pistes cyclables (qui dépendent du département), du moins en sécurisant les trajets. Les participants ont ainsi proposé une voie pour les cycles allant jusqu'au collège, qui pourrait passer rue des Cantoux, rue des Sports..., voire aller jusqu'au lycée de l'autre côté de la N4.
- Par ailleurs, il sera nécessaire de prévoir du dépose-minute aux abords des écoles (non seulement la future école du quartier, mais aussi l'école Anatole France).
- Au lieu d'une potentielle prolongation totale de la rue Constantin Limpens jusqu'à la rue Anatole France, les participants ont proposé une portion piétonne entre la future école du quartier et l'école Anatole France pour que les parents puissent y récupérer / déposer leurs enfants à pied.
- Afin d'aménager le carrefour Cantoux – Pince Vent, les participants sont d'accord sur le fait que le mieux serait d'y installer un carrefour à feux, qui coïnciderait également avec la sortie du futur projet du Golf.
- Il serait intéressant de pouvoir contrôler la vitesse en proposant un radar qui provoquerait un feu rouge en cas de dépassement de vitesse, comme cela existe sur la côte de Champigny.
- Pour les cyclistes, le plus logique serait d'aménager une piste cyclable sur la RD111 : l'avenue est assez large pour pouvoir la mettre en place du côté du Golf, à la place du talus existant actuellement.
- La deuxième partie de la rue Casanova reste encore à refaire : certains ont proposé de voir s'il était possible d'y ajouter une piste cyclable.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

DU 5 MARS AU 13 AVRIL INCLUS

Exposition en Mairie

11 AVRIL

DE 14H À 17H

Permanence d'EPAMARNE et de la Commune
en Mairie

12 AVRIL

2^e Ateliers participatifs

25 MAI

Réunion publique - Fête des voisins

SEPTEMBRE

Réunion publique de restitution
